

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SAERTIUS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT, libraire, marche au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.  
Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, FRANCO, pour les autres villes du royaume.

# Mathieu

## GAZETTE DE LIÈGE.

### AMÉRIQUE MÉRIDIONALE.

Lima, le 30 mars. — Notre gazette publie les pièces suivantes : *Armée libératrice réunie. Quartier-général de la Paz, le 2 mars 1825. Au préfet-général du département de l'Arequipa.*

Senor général, les troupes de l'armée espagnole qui avaient opprimé la Valle-Grande, ont juré attachement à la cause de l'indépendance : le résultat de cet événement est la liberté des provinces de Santa-Cruz, Mojos et Chiquitos. Un escadron de 200 hommes choisis a été en conséquence incorporé dans l'armée libératrice. Le général Aguelera est entré dans cette ville, et dans toutes les autres parties, l'ennemi hâte, par sa stupidité, le terme de l'oppression où il tenait le peuple, et de sa propre destruction. En vous communiquant cette nouvelle, j'espère vous faire plaisir de vous annoncer que la guerre touche à son complet achèvement.  
Dieu vous préserve!

Signé Antonio-Jose DE SUCRE.

L'autre dépêche venant du même lieu et pareillement adressée par le général Sucre au préfet général, est du 4 mars : elle est ainsi conçue : « Senor général, le district de Chuquisaca, le berceau de la liberté, a juré adhésion à l'indépendance, le 22 dernier, avec un ordre qui prouve l'attachement de ses habitans à la cause sacrée de l'honneur et de la patrie. Le colonel Lopez s'étant joint au peuple avec un escadron bien monté, le seul que l'obstiné Olaneta possédait encore, a ainsi cessé d'appartenir à la faction inique de l'Espagne. J'espère que V. Exc. aura beaucoup de satisfaction d'apprendre que nous comptons parmi les nôtres les habitans du district qui aspire à l'émancipation, il y a seize ans. »

Extrait d'une lettre particulière de Lima du 18 mars. — Le bruit court que le général Rodil, gouverneur de Callao, aurait fait à Bolivar la proposition de se rendre, événement regardé comme fort probable. La capitulation offerte par Rodil contenait, ajoute-t-on, 16 articles, et le capitaine Maliveg, du vaisseau anglais le *Cambridge*, à l'ancre devant Callao, était invité à garantir l'exécution de la convention conclue avec Rodil.

### ANGLETERRE.

Londres, le 24 juillet. — Nous avons déjà fait mention d'une expédition extraordinaire qu'on armait dans ce pays pour le compte du gouvernement mexicain, et qui se joindrait à une préparée aux Etats-Unis. Nous apprenons maintenant que cette nouvelle était essentiellement exacte, et que le vaisseau *Surat-Castle*, de 56 canons, un des bâtimens achetés par le gouvernement mexicain, a mis à la voile de Gravesend pour la Vera-Cruz; il relachera en premier lieu à New-York, où il se ralliera à la division américaine de l'expédition, après avoir été rejoint par un vaisseau de ligne suédois et deux frégates de 46 canons. Le premier objet de cette escadre est de couper toute communication entre Cuba et St-Jean d'Ulloa, et de forcer ainsi cette dernière place à se rendre faute de vivres. Son objet ultérieur est, à ce que nous apprenons, d'attaquer la Havane, où une parti considérable s'est formé en faveur de l'indépendance. Le *Surat-Castle* est commandé par le capitaine Smith, neveu de sir Sidney Smith, et les officiers et tout l'équipage sont anglais.

— La santé de M. Canning continue à se rétablir sensiblement.

— On assure que Lady Byron va convoler en secondes nocés avec M. Cunningham.

— Il y a eu ces jours derniers à Manchester une réunion d'ouvriers fileurs de coton qui s'est terminée par un banquet à la suite duquel plusieurs toasts ont été portés en l'honneur des divers membres du parlement qui se montrent le plus favorables à l'industrie nationale, tels que MM. Hobhouse, Brougham, Hume, etc. Ces toasts ont, suivant l'usage, donné lieu à des discours d'autant plus remarquables que les orateurs étaient tous de simples ouvriers.

— Une lettre de Buénos-Ayres, du mois de février, porte ce qui suit : « les actions de la compagnie de mines de la Plata, à Buénos-Ayres, dont le prix était de 1,000 dollars, valent maintenant 5,000 dollars. »

### FRANCE.

Paris, le 26 juillet. — Le sacre de S. M. Charles X ayant été le complément de la restauration de la maison de Bourbon, l'on assure qu'il ne sera plus célébré d'anniversaires du 3 mai, du 12 avril, etc.

— L'*Ami de la Charte*, de Clermont, rapporte la plainte du curé de St-Didier, demandant l'application de la loi sur le sacrilège, contre un de ses paroissiens, pour s'être tenu, dit-il, de la manière la plus indécente devant son maître, au moment où J'allais donner la bénédiction après vêpres. Il résulte de l'instruction que le sacrilège consistait à n'avoir mis qu'un genou en terre, l'autre étant malade. Le tribunal correctionnel de Ganat a déclaré qu'il n'y avait pas lieu à suivre.

— Une ordonnance du roi, datée du 20 de ce mois, porte :

« Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

1. Les établissemens de rectification d'eaux-de-vie et d'esprits

dans notre bonne ville de Paris, cesseront toute opération dans un mois, à compter du jour de la publication de la présente ordonnance.

2. Il sera fait application aux propriétaires de ces établissemens, des bases déterminées par notre ordonnance du 11 mai 1822, pour la fixation des indemnités auxquelles ils pourront avoir droit.

— La présence du général Quesada dans les provinces basques exaspère au dernier point les exagérés du pays. Le *Mémorial bordelais*, qui est leur organe habituel, publie un long manifeste contre ce général qu'il accuse de vouloir une constitution avec des chambres, et d'avoir l'intention d'établir dans les trois provinces ses idées philanthropiques par la force des armes. Un des reproches qu'on lui adresse encore est d'avoir fait son entrée en Espagne avec l'avant-garde de l'armée française, reproche assez singulier de la part d'ardens royalistes comme ceux dont le *Mémorial* est l'interprète. Quant à nous, nous persistons à croire qu'il eût mieux valu que jamais l'armée française ne mît le pied en Espagne où tout n'allait pas trop mal jusqu'au moment où la France eut accordé sa protection à ceux qui combattaient le gouvernement alors établi et reconnu. Du reste, nous ne sommes pas plus partisans que le *Mémorial* des idées philanthropiques que l'on prétendrait faire prévaloir à coups de canon. (*Journal du Commerce.*)

— Hier, après avoir terminé son cours d'antiquité à la bibliothèque du roi, M. Raoul-Rochette a fait à ses élèves un appel en faveur des Grecs. Tous se sont empressés d'y répondre, et le produit de la souscription a été versé entre les mains du savant professeur.

Cours de la bourse du 27 juillet. Cours au comptant, 5 p. cent cons. 103 15 c.; 3 p. cent, 76 fr. 10 c. Emprunt royal d'Espagne, 54 178; 16<sup>e</sup> série. Act. de la banque, 2195 00. La fin du mois. Cinq pour cent. A 2 heures 103 fr. 40 c., à 3 heures 103 fr. 35 c. Trois pour cent 76 25.

### PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 30 JUILLET.

Un arrêté royal, du 13 de ce mois, a autorisé l'ouverture de la navigation sur le nouveau canal de Zederich.

On mande d'Amsterdam qu'un bateau chargé d'ardoises, destiné pour le Helder, y a passé le premier; il a fait le trajet de Gorcum à Vianen, en neuf heures. La patron ne saurait assez exprimer sa satisfaction sur la construction et l'utilité de ce canal; son bateau tirait six pieds et demi d'eau: en prenant par Arnhem, qui est la route ordinaire, il aurait nécessairement fallu se servir d'allège, en ce que près de cette dernière ville le Rhin n'a ordinairement en cette saison que quatre à cinq pieds de profondeur: cela aurait occasionné une dépense d'environ 250 florins, sans parler du retard qu'exige une telle opération.

(*Journal de la Belgique.*)

— M. l'ingénieur en chef Tecman, achève en ce moment dans les environs de Vilvorde, la levée des plans relatifs au projet d'un canal qui doit établir une communication directe de Bruxelles à l'Escaut. Son travail sera soumis incessamment à l'autorité.

— Une lettre de Zante, en date du 13 juin, donne des nouvelles très-favorables aux Grecs. Elles annoncent d'un côté qu'un corps de troupes turques, de 6 à 8000 hommes, a été obligé de se rendre, faute de vivres; et de l'autre que Colocotroni a réussi par stratagème à attirer Ibrahim-Pacha dans une position, d'où les Grecs disent qu'il ne pourra se retirer.

— Il est entré, le 30 mai, deux navires grecs à Missolonghi, avec des munitions de guerre. L'armée turque à son quartier-général à Karvassera. Le sérasquier a l'intention de tenter un assaut.

— Un Journal de Paris fait quelques réflexions sur les mécontentemens qui se sont manifestés dans les états du sud des Etats-Unis et que la législature de la Géorgie a fait éclater avec tant de véhémence contre le gouvernement général. (Voyez nos derniers numéros.) Ces mécontentemens paraissent avoir eu pour cause principale, dit ce journal, la convention entre l'Angleterre et l'Amérique, relativement à la traite des noirs. Cette convention, qui n'est pas encore ratifiée par les Etats-Unis, et qui paraît éprouver quelques difficultés dans le sénat, assimilerait la traite à la piraterie et tendrait à l'abolition de l'esclavage. Or, l'esclavage est regardé dans les états méridionaux comme indispensablement nécessaire à la culture, et la traite y est défendue comme un droit. La Caroline du sud a adopté une loi portant que tous les bâtimens de couleur qui arriveront dans les ports de cet état sur des navires étrangers seront pris et emprisonnés jusqu'à ce que les bâtimens soient prêts à remettre à la voile, et que les frais de leur entretien durant leur détention seront payés par les capitaines commandant ces navires. Il est évident que cette mesure, dont l'exécution entraverait la liberté du commerce, est une violation des traités conclus avec les Etats-Unis et une atteinte portée au pacte fédé-

ral, qui attribue au gouvernement général le droit de faire des traités.

Les législatures locales ne peuvent persister dans des résolutions si violentes, sans exposer les états du sud aux plus grands dangers. L'acte qui les séparerait de l'Union, en les constituant en état de révolte, les mettrait hors du droit des gens, et romprait leurs relations commerciales avec toutes les nations du monde. Qu'arriverait-il, dit un journal anglais, si la loi concernant les hommes de couleur venait à être exécutée à l'égard d'un navire haïtien, dont le capitaine est noir aussi bien que l'équipage? S'ils étaient tenus en prison jusqu'à ce que le bâtiment pût être remis à la voile, leur détention ne serait pas de courte durée.

Nous ne saurions admettre les prédictions de certains écrivains anglais, qui voient dans cet événement le signe d'une prochaine dissolution du lien fédéral. Outre que le gouvernement général est assez puissant pour faire exécuter ses décrets, les gouvernements locaux seront avertis par leur propre intérêt des conséquences qu'entraînerait une telle scission.

Il ne faut voir sans doute dans la menace faite au nom de l'état de la Georgie, qu'un effet de la liberté de parler et d'écrire qui règne dans toute l'Amérique, et qui est en usage non-seulement pour les individus, mais pour chacun des états de l'Union: il n'en résultera probablement qu'une énergique opposition de la part des représentants des états intéressés, au congrès général, dans la discussion du traité qui a donné lieu à cette dissidence.

— On lit dans un journal américain les détails suivans sur le général Bolivar. Le libérateur est un homme de 45 ans, de taille médiocre, excessivement maigre, l'air souffrant et fatigué. Ses manières sont faciles et franches. Son front assez élevé est chargé de rides profondes. Ses cheveux déjà rares et courts, sont blanchissans; sa tête est petite et longue, son teint et ses traits sont espagnols; une forte moustache couvre sa bouche. Ses yeux ne sont point enfoncés; ils sont pénétrants sans être vifs. Il est doué d'activité de corps et d'esprit, il dort peu, est souvent à cheval. Son nom est d'un grand effet sur ses soldats. Sa volonté est indomptable ainsi que sa patience à attendre. C'est cette constance qui l'a ramené trois fois l'épée à la main dans son pays, dont des revers complets l'avaient chassé trois fois.

#### SOUSCRIPTION EN FAVEUR DES GRECS.

##### 6<sup>e</sup> LISTE des habitans de la ville.

M. Fraikin, docteur en médecine, 20 fr. Thys, notaire à Ciney, 20 fr. De Robaulx, avocat, 20 fr. Delvaux, notaire, 20 fr. Dalremont, employé au gouvernement, 5 fr. Dereux, avocat, 20 fr. F. n., 5 fr. Anonyme, 5 fr. Beaujean, marchand de vins, 15 fr. F. n., 20 fr. Un étudiant de St.-Roch, 5 fr. Anonyme, 1 fr. 50 c. L. Laguesse, rentier, 5 fr. Amable, marchand de comestibles, 2 fr. Mlles. Laporte, négociantes, 5 fr. M. L. Gaillard, luthier, 3 fr. E. Libotte, négociant, 1 fr. 50 c. Mme. veuve Falise, bottier, 3 fr. M. Joassart-Chantraine, négociant, 5 fr. R. Rémont, négociant, 3 fr. Mottet, coiffeur, 3 fr. Mme. veuve Davance, bottier, 4 fr. 22 c. M. Hubert fils, confiseur, 2 fr. Fd. Lamotte, horloger, 5 fr. Mlles. Sartonœurs, négociantes, 3 fr. Anonyme, 3 fr. M. Latour, imprimeur-libraire, 10 fr. Closon, horloger, 1 fr. A. J. L. Dupuis, passementier, 1 fr. Thielens, confiseur, 5 fr. Guilleaume, négociant, 2 fr. 25 c. Delange, négociant, 5 fr. Gerard, plombier, 5 fr. 80 c. Anonyme, 3 fr. M. Hardy père, avocat, 25 fr. Hardy fils, avocat, 25 fr. Vingt élèves du collège, des classes de rhétorique et de seconde, 60 fr. 21 c. M. G. J. L. Pirotte, 10 fr. L. Forgeois, pensionnaire au collège, 5 fr. Mlle. Th. Bouhy, brasseur, 5 fr. M. A. Ranzy, pensionnaire à Romsée, 5 fr. Anonyme, 100 fr.

Si *diviser pour régner* est la devise du despotisme, *rapprochons-nous et soyons unis pour être libres* doit être celle des gouvernemens et des peuples qui veulent conserver et accroître leur indépendance, leur dignité et leur prospérité. Les peuples de l'Amérique sont généralement pénétrés de cette vérité, et c'est le plus sûr garant de la durée et de la consolidation des institutions qu'ils se sont créées. Nous avons déjà en occasion de parler de la ligne de poste établie entre Buénos-Ayres et San-Jago, et de la route qui se construit entre les deux capitales pour mettre en relations directes les peuples des deux côtes opposées de l'Amérique Méridionale. On connaît le projet toujours poursuivi par les républiques du Mexique et de Guatimala d'unir les deux Océans par un canal qui doit faire deux grandes îles, du continent américain. Un autre projet non moins gigantesque peut-être vient d'être adopté, par les Etats-Unis du nord et du Mexique, c'est celui d'une grande route qui doit traverser dans une étendue de 3,300 milles, les territoires des Etats-Unis et de la république du Mexique jusqu'à la ville de Mexico. *Y. H.*

#### DES CANAUX ET DES ROUTES. (2<sup>e</sup> article.)

Il n'est personne qui ne sache que les frais de transport d'une marchandise quelconque font partie du prix qu'on en demande à sa destination, et que pour beaucoup de choses mêmes ces frais forment la principale et presque la seule base du prix. Or, comme il est également incontestable qu'une denrée trouve d'autant plus d'acheteurs qu'elle coûte moins, il en résulte nécessairement que plus une marchandise utile est à bon marché, plus le nombre de ses consommateurs augmente, et cela dans une proportion toujours croissante. C'est ainsi, par exemple, qu'une paire de bas qui coûtait jadis une trentaine de fr. et qui n'en coûte plus que deux, trouverait aujourd'hui 30 amateurs sur deux qui en achetaient autrefois, par cela seul qu'un fabricant faisant avec une mécanique 15 fois autant d'ouvrage qu'il en faisait jadis avec le secours de ses doigts, pourrait le vendre 15 fois meilleur marché. Mais cette proportion est bien loin de la vérité: une marchandise généralement utile, comme une paire de bas, qui a pu diminuer de 15 fois son ancien prix, trouve, non-seulement quinze, mais plusieurs centaines d'amateurs, pour un qu'elle trouvait autrefois; parce que partout la proportion des gens qui peuvent donner 2 fr. pour une paire de bas, est à ceux qui peuvent en donner 30, non comme 15, mais comme 300 ou 400 et plus peut-être, sont à 1.

Et voilà pourquoi un bien plus grand nombre d'hommes est employé à faire des bas, aujourd'hui que chacun d'eux fait peut-être cent fois plus d'ouvrage qu'il ne pourrait en faire sans machine; tandis que le même métier en occupait si peu autrefois qu'il était si lent.

Les canaux sont comme des machines, et doivent produire les mêmes effets. N'est-il pas sensible que l'usage de la houille deviendra plus général, dans les provinces septentrionales, lorsqu'elle pourra y être transportée à moindres frais. Et, par exemple, pour nous en tenir au canal de Charleroy à Bruxelles, si la quantité de houille qu'on y voit maintenant par terre doit occuper beaucoup moins de bateliers qu'elle ne fait vivre aujourd'hui de rouliers, n'est-il pas évident que cette quantité ne restant pas la même, mais augmentant progressivement en raison de la diminution des frais de transport finira par occuper un nombre de bateliers, de déchargeurs et conducteurs de bateaux égal et supérieur peut-être au nombre de personnes qui s'occupent aujourd'hui du transport par terre, sans compter le surcroît d'activité qui doublera le nombre des ouvriers employés à l'exploitation des houillères de Gilly, Charleroy, Jumet, Gosselies, Marie-Mont, etc. et des carrières de marbre et de pierre de taille d'Arquennes, Feluy, Carnières, etc.

Supposez maintenant achevé un canal presque direct d'ici à Bois-le-Duc et qui vous dispense de suivre les longs et pénibles détours d'un fleuve inégal, sans chemin de ballage, et qui ruine les chevaux par la nécessité où ils sont d'être sans cesse dans l'eau; et vous verrez promptement nos provinces jouir des mêmes bienfaits que nous venons de prédire à la province du Hainaut. Que le canal qu'on nous promet se fasse, et les marbres, les métaux et les houilles de Dinant, de Namur et de Liège prendront plus que jamais la route de la Hollande pour sa consommation et surtout pour son commerce (\*).

Veut-on un exemple frappant de la prospérité que fait naître un bon système de canalisation?

Manchester, en Angleterre, ne comptait que 27,000 habitans en 1758. C'est de cette année que date le creusement de son premier canal; en 1811 elle en avait déjà dans la direction de tous les grands marchés de l'Angleterre et sa population était presque triplée (73,000). Depuis la paix elle a considérablement amélioré le système de ses canaux et l'emploi de ses machines, et elle compte aujourd'hui plus de 150,000 habitans.

On croira peut-être que cet immense accroissement de population ne prouve pas que l'aisance soit générale. Les faits sont encore là pour nous répondre: la taxe des pauvres est, comme on sait, le plus sûr thermomètre pour apprécier, en Angleterre, le degré de prospérité ou de misère d'un district. C'est un impôt communal destiné à assurer la subsistance des pauvres de chaque paroisse; eh bien, les rôles des paroisses de Manchester pour la taxe des pauvres de 1822 et 1823 comparés aux rôles de 1757 et 1758 prouvent que sa population actuelle de 150,000 habitans renferme moins d'indigens que son ancienne population de 27,000; puisque la taxe est moindre aujourd'hui qu'elle ne l'était en 1758. Si l'on considère en outre que la dépréciation des monnaies survenues depuis cette époque exigerait une somme nominale beaucoup plus forte pour nourrir le même nombre d'hommes que l'on nourrissait alors, on aura la preuve la plus complète et en même temps la plus frappante que, loin de nuire à la masse de la population, les canaux et les machines, en faisant faire d'immenses bénéfices aux fabricans et aux négocians, répandent aussi l'aisance dans tout le voisinage et profitent même beaucoup aux ouvriers qui commencent toujours par s'en plaindre. *Van Hulst.*

#### NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

On a décidé à Paris dans le comité de la société philanthropique en faveur des Grecs, que la note de M. de Châteaubriand, sur la Grèce, serait traduite en italien, en anglais, en allemand et en grec moderne, aux frais de l'association.

L'ouvrage de M. de Ségur et celui de M. Gourgaud viennent d'être traduits en anglais. L'éditeur prévient les amateurs que ces ouvrages ne peuvent manquer d'intéresser, puisqu'ils ont donné lieu à un duel.

Teniers se trouvant un jour dans un cabaret du village d'Oysel, s'aperçut en fouillant dans sa poche qu'il n'avait pas de quoi payer la dépense qu'il y avait faite. Il fit approcher un aveugle qui jouait la flûte, le peignit et eut le bonheur de vendre trois ducats son tableau à un voyageur anglais qui s'était arrêté dans le cabaret pour changer de chevaux. Ce voyageur était lord Falkon; il conserva long-temps ce tableau que les connaisseurs s'obstinaient à regarder comme le chef-d'œuvre de Teniers; mais un vol commis dans sa galerie de tableaux en 1662 lui enleva ce chef-d'œuvre. Par une inconcevable fatalité, ce tableau a été retrouvé en Perse en 1824 par le colonel Dikton, avec plusieurs autres compositions appartenant au même propriétaire. On presume que le voleur de cette quantité d'objets d'arts faisait partie de l'ambassade envoyée au Schah en 1662 par la cour de Londres, et qu'il avait cru déshériter pour jamais sa patrie du chef-d'œuvre de Teniers. Il s'est trompé, le temps et le hasard ont annulé le crime. *(Le Belge.)*

(\* On a dit des fleuves que ce sont des chemins qui marchent, et, pour cette raison, on peut les préférer aux canaux dont l'eau n'a pas de courant. Mais on oublie, en préférant les rivières aux canaux par ce motif, que cela ne sert que pour la descente, et qu'un chemin, qui marche toujours dans le même sens, est un grand obstacle pour le retour. Cet avantage n'existe d'ailleurs que quelques mois de l'année dans la plupart de nos rivières, et, par exemple, pour les bateaux de Hollande on pontons, la Meuse n'est praticable qu'un mois ou deux par an, à cause des inégalités de son lit. On demandait au comte de Bridgewater, à qui l'Angleterre est redevable de quelques-uns de ses plus beaux canaux, à quoi serviraient les rivières si l'on faisait des canaux à côté. — Elles serviraient à les alimenter et répondit le comte, c'est pour les canaux que Dieu fit les rivières.

M. Antoine Rothmüller, directeur de la galerie de tableaux de M. le prince d'Estéharzy, a découvert un nouveau procédé pour colorier à l'huile les gravures et les lithographies, et lui a donné le nom d'*Polychalcographie*. Le résultat de son invention est de mettre les estampes dans le même état que si un peintre les avait exécutées avec beaucoup de soin. S. M. l'empereur d'Autriche a témoigné sa satisfaction à M. Rothmüller, et a bien voulu lui accorder un privilège de vingt ans.

Le monument qui sera érigé à Philadelphie à la mémoire de Washington, coûtera environ 67,000 dollars. Il sera construit de marbre et aura 130 pieds de hauteur: ce sera une imitation du monument de Thrasibule, à Athènes. La première pierre sera posée au commencement du mois prochain par le général Lafayette.

On a calculé qu'avec les journaux qui paraissent chaque matin à Londres et à Paris, on pourrait couvrir quarante lieues carrées de terrain, et que si l'on rassemblait les divers prix d'abonnemens, la somme serait assez forte pour construire une flotte de quatre-vingt vaisseaux de ligne.

Les horloges sont connues à la Chine depuis trois mille ans. Un savant missionnaire irlandais vient d'en rapporter une établie en 1007. Cette magnifique pièce surchargée d'ornemens de toute espèce, marque les heures, les minutes et les secondes, et depuis quarante ans ne s'est dérangée que de 18 minutes.

A aucune autre époque le TARTUFFE n'obtint un succès aussi universel et aussi populaire; partout où il est permis de le jouer on y court comme à un chef-d'œuvre tout nouveau. A Lisbonne une simple traduction attire la foule comme l'original lui-même le fait à Paris ou à Rouen. Telle est la force d'attraction de cette pièce, en Portugal, qu'une actrice du théâtre du Bairro ALTO l'a dernièrement choisi pour son jour de de bénéfice, après plusieurs représentations successives. Les tartuffes ne seront pas tentés sans doute de demander ce que cela prouve.

### COMMERCE.

On parle d'un projet dont il aurait été question entre les gouvernemens du Valais et de Turin, dans le but de rendre praticable aux voitures la route du Grand-Saint-Bernard. On se promet de grands avantages d'une telle entreprise pour le passage des marchandises venant des Pays-Bas, d'Allemagne et de France, et destinées pour le port de Gènes. Non-seulement le Valais y gagnerait beaucoup, mais toute la Suisse occidentale, jusqu'à Bâle, sans que l'existence de cette route nuise à celle du Simplon.

#### BOURSE D'ANVERS, du 29 juillet.

**EFFETS PUBLICS.** — Ils ont été faiblement soutenus et offerts à la cote d'hier.

**CHANGES.** — L'Amsterdam court a été recherché à 174 p. 070 de perte; le Londres court a été demandé à 3976 1/2, le papier à deux mois s'est traité à 3974 1/2; le Paris court et à terme ont été demandés à la cote d'hier, il ne s'est rien fait en Francfort court, le papier à six semaines s'est placé à 35 15 1/2, et le papier à trois mois a été offert à 35 5/8; le Hambourg manque.

**MARCHANDISES.** — Il s'est vendu divers lots de café: environ 250 balles de Brésil de 37 3/4 à 39 cents; 50 balles Laguyra à 41 cents; 50 balles Sumatra à 36 7/100 cents et 15 barils Cuba à 41 1/2 cents.

120 Caisses sucre Havane blond ont été payées en entrepôt à fl. 24 3/8; 150 autres de la même espèce à fl. 24 3/4, et environ 90 caisses Havane blanc à fl. 31.

On a payé fl. 14 1/4, pour 160 boques riz de la Caroline. Une caisse indigo Bengale, fin bleu violet a été vendue à fl. 9-13 cents; et deux caisses moyen violet rouge à fl. 7-99 cents.

Il s'est vendu 20 boucands de tabac Virginie à 20 cents.

#### BOURSE D'AMSTERDAM. — Du 28 juillet.

Dette act. 59 3/4 60 1/4 60. Différée, 1 3/16 1 1/4. Bill. de chance, 25 1/2 26 25 5/8. Synd. d'amort., 99 3/4, 100, 99, 778. Rentes remb., 90 90 172 1/4. Lots de, 69 71. Act. de soc. de comm. 102 3/4 103 1/4 102 7/8.

#### Marché d'Amsterdam, du 26 juillet.

**Grains.** — Les bonnes qualités de froment se sont de nouveau bien vendues pour la consommation aux précédens prix. Il s'est traité par continuation beaucoup de seigle, tant par spéculation que pour la consommation; les prix sont fermes. L'orge nouvelle est demandée et manque; la vieille soutient ses prix. La demande en avoine ayant diminué, il se trouve plus de vendeurs: au commencement du marché, la blanche à fourrage, du poids de 73 l., fut payée de fl. 71 à 72, et celle de 69 et 70 l. à fl. 67; mais plus tard celle de 74 et 75 l. ne valait plus que fl. 70, et il est resté des vendeurs à ce prix. Il y a peu de blé sarrasin sur place: une partie de Brabant, payée fl. 115 pour la consommation, est la seule vente. Les fèves à chevaux valent fl. 95.

**Graines.** — Le colza est faible quoique rare au marché; la graine d'avelle de Sticht s'est vendue fl. 204 et 207.

**Huile de Colza.** — Voici le cours: livrable de suite, de fl. 31 1/2 à 32; pour mai 1826, fl. 36, 36 1/2 et 37; pour septembre, de fl. 32 à 32 1/2; pour octobre, de fl. 32 3/4 à 33 1/4; pour novembre, fl. 33 1/2, 33 3/4 et 34; pour décembre, de fl. 33 3/4 à 34.

### CHARADE.

Bien que je sois déchu du rang des Dieux,  
Que je me sois caché dans le sein de la terre,  
On me voit parcourir rapidement les cieux,  
J'y suis plongé dans des flots de lumière.  
Je marche sur sept pieds; de mes deux parts, lecteur,  
La première au plus brave inspire la terreur;  
A tout effort humain souvent elle est rebelle.  
La seconde est l'objet des vœux  
D'un vicair, et du malheureux  
Qu'a cloué sur son lit la goutte ou la gravelle.

Le mot de la dernière charade est *Millevoie*.

### ANNONCE LITTÉRAIRE.

OUVRAGES NOUVEAUX, en vente chez GUILMARD, libraire, rue Vi, nave-d'Isle, n° 41, et chez M<sup>lles</sup> MARBOUX et de SARTORIUS, libraire, rue Souverain-Pont, n° 320.

La Physique des gens du monde en 20 leçons, traduite et imitée de l'anglais sur la 4<sup>e</sup> édition de l'auteur de la Chimie en 26 leçons, par Charles Dechepe et Powell. 1 vol. in-12 orné de 29 planches. Prix 3 fl. 30 cents (7 fr.) De la chaleur

dans ses applications aux arts et aux manufactures, par A. Bullos, 1 vol. in-12. Prix 2 fl. 36 c. (5 fr.) Résumé de l'histoire de Lorraine, par M. Henri Etienne, 1 gros vol. in-12. Prix 1 fl. 17 1/2 c. (2 fr. 50 c.) Bibliomappe ou livre-cartes, leçons méthodiques de géographie et de chronologie, par une société d'hommes de lettres et de savans géographes, la 1<sup>re</sup> partie contient le 1<sup>er</sup> degré d'enseignement; la 2<sup>e</sup> partie le 2<sup>e</sup> degré d'enseignement 4<sup>o</sup> oblong. Prix de chacune 2 fl. 36 c. (5 fr.) Manuel des jeunes mères, par Théodore Léger, docteur en médecine de la faculté de Paris, contenant le mariage, la grossesse, la naissance, l'allaitement, le sévrage, la 2<sup>e</sup> enfance, et les maladies, les moyens de les prévenir ou d'en arrêter le cours, 1 vol. 8<sup>o</sup>. Prix 2 fl. 36 c. (5 fr.) Le ministre de Wakefield, traduction nouvelle, par M. Hennequin, 1 vol. 8<sup>o</sup>, papier satiné avec gravures. Prix 3 fl. 30 c. (7 fr.) Annales des concours généraux ou recueil des discours latins, discours français et vers latins couronnés en rhétorique aux concours généraux de l'ancienne université, 1 vol. 8<sup>o</sup>. Prix 2 fl. 83 c. (6 fr.)

#### TAXE DU PAIN. — Du 30 juillet.

PAIN DE	Seigle. . . . .	4 s. 0 l.
	Ménage. . . . .	6 s. 2 p.
	Blanc. . . . .	9 s. 1 l.

#### VILLE DE LIÈGE.

Les Bourgmestre et échevins informent les personnes passibles du droit de patente, que conformément à l'arrêté de M. le Conseiller d'Etat gouverneur de la province de Liège et en vertu de l'art. 36 de la loi du 21 mai 1819, il sera fait le premier recensement général à domicile dans les premiers jours du mois d'août prochain par les personnes assermentées à ce dûment qualifiées, pour s'assurer si tous les individus passibles du droit de patentes, ont bien été imposés; elles dresseront un procès verbal de cette opération, dans lequel seront indiquées les personnes qui ne seraient pas dûment patentées. A l'Hôtel de ville le 29 juillet 1825.

L'Echevin, Chev. de Bex.

#### TEMPÉRATURE DU 29 JUILLET.

A 9 h. du mat. 15 au-dessus 0; à 3 h. ap.-midi, 21 d. au-dessus.

### ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Dimanche prochain, 31 courant, fête aux Venues, BAL au grand Waux-Hall champêtre à la Boverie. On commencera à six heures.

(476). Lundi 1<sup>er</sup> août prochain, aux quatre heures de l'après midi, on vendra chez P.-H. DUVIVIER, rue Velbruk, un gaillot et autres meubles.

M. A. NATALIS, accoucheuse jurée, rue Hors-Château, n° 479, a des appartemens à louer pour les personnes à qui les soins de son art seraient nécessaires.

Un anglais, qui a quelques heures disponibles par suite du départ de plusieurs élèves dont il a perfectionné la prononciation, offre de donner des leçons de littérature et de conversation anglaise. Place de l'Université, n. 268.

On desire trouver des ouvrières sachant broder le tulle et la mousseline. S'adresser au bureau de cette feuille.

Bon vin de Bordeaux à 1 fr. la bouteille, à S<sup>t</sup> Laurent, n. 1114

( ) Le bureau central de bienfaisance de Liège informe qu'il adjugera par voie de soumissions, diverses réparations à faire à une ferme située à Stier, commune de Donceel, consistant en maçonnerie, menuiserie et charpenterie.

Les soumissions seront rédigées sur timbre, datées, signées et remises au bureau central, maison des pauvres en Isle, au plus tard le 3 août 1825, à midi. On devra en désigner le montant en toutes lettres et en argent des Pays-Bas.

(298) A vendre le moulin des Grandes Oies, Outre-Meuse, avec distillerie, jardin et prairie. S'adresser pour le prix et conditions à M. le notaire PAQUE, ou au S<sup>t</sup>. J. SMELTEN, Outre-Meuse, n° 1131.

#### VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Qui aura lieu le trois août prochain, aux dix heures du matin, à la ferme dite des cahottes commune de Horion-Hozémont; elle consiste en haute et basse garde-robe, horloge, tables, chaises, chevaux et harnais, vaches, cochons, pailles etc. plus différentes ustensiles aratoires tels que tombereau, char, charrue, rouleau, herse Au comptant.

#### INTÉRÊTS DE CAUTIONNEMENT.

Le paiement est ouvert tous les jours dimanches et fêtes exceptés depuis neuf heures du matin jusqu'à midi au bureau de l'administration du trésor dans la province de Liège.

A louer, garni ou non, un petit appartement de garçon, sur la place de la Comédie. S'adresser quai de la Sauvenière, n° 823.

A louer, en tout ou en partie, le magnifique Château de Chokier, richement meublé, avec jardins et bosquets en dépendans, situé au bord de la Meuse, sur la chaussée de Namur à Liège, à trois lieues de cette dernière ville. Le bail sera fait pour plusieurs années, et au conditions les plus favorables.

S'adresser, en personne, ou par lettres affranchies, à M<sup>de</sup> la Comtesse Loison à Chokier par Liège.

Le tirage de la 6<sup>m</sup>e. classe étant déjà avancé et laissant encore l'espoir de gagner les prix de 100,000 ou 150,000, 80,000 ou 130,000, 40,000 ou 60,000, 5000 ou 55,000, 52,000, 15,000 etc., etc., le collecteur soussigné donne avis que l'on peut se procurer des billets dans son bureau rue du pont.

MATHIAS.

J. J. GAUTHIER, instituteur, rue ci-devant Saint-Severin, demeure présentement rue Neuve, n° 439, derrière le Palais, maison faisant le coin qui conduit à l'église Saint-Servais. Il continue à tenir classe chez lui, et vend papiers, registres, plumes, encres, crayons, cires et pains à sacher, etc.

La dame Marie-Catherine DUPONT, épouse Henri Strelé, de la commune de Pousset, avertit que ce dernier ayant quitté sa maison maritale, elle ne reconnaîtra aucune dette que celui-ci pourrait contracter.

80,000 francs en différens textes à prêter à 4 pour cent. S'adresser à N. J. DISTER, faubourg Ste. Marguerite, n. 261, à Liège.

A louer de suite une maison bâtie à la moderne, avec un grand verger, pompe, citerne, etc. sise rue Lulay-des-Fèves, n° 75. S'adresser pour les conditions au n° 41, rue Vinave-d'He.

(477) Les personnes ayant les qualités requises pour remplir la place vacante de directeur de l'hospice des orphelins, peuvent s'adresser à la commission des hospices civils à Liège.

#### Vente volontaire d'immeubles.

Jeudi vingt-cinq août, à dix heures du matin, la veuve Jean-Mathieu Steck et les enfans de ce dernier feront vendre publiquement devant Monsieur le juge-de-peace du canton de Verviers, en la salle de ses audiences à l'ancien couvent des Carmes, à Verviers, par le ministère du notaire XHARDEZ, commis par jugement du tribunal civil séant à Liège, le douze juillet dernier.

1° Une maison habitée par ladite veuve, située au bourg de Hodimont, cotée n° 135, rue de la Chapelle, entre celle de la veuve Dumont et de Jacques Poumay.

2° Une petite ferme située à Petahez, commune de Lambermont, consistant en bâtiment pour l'habitation et l'exploitation, fournil, jardin légumier et quatre prairies contiguës.

3° Une maison et jardin potager au même lieu de Petahez, occupée par le sieur Sauremont.

Le cahier des charges présente sûreté et facilité à l'acquéreur; il est déposé en l'étude du notaire XHARDEZ, à Soiron, et on peut aussi le voir chez le notaire Lys, à Verviers.

(478) A VENDRE par expropriation forcée.

1° Une maison d'habitation avec étable à vaches, le tout couvert en paille et bâti en pierres et briques.

2° Un jardin légumier contenant une perche 741 palmes carrées.

3° Une prairie dite prairie d'assise, arborée d'arbres fruitiers, mesurant 128 perches 603 palmes carrées.

4° Une deuxième prairie de la contenance de 73 perches 239 palmes carrées.

5° Quarante-trois perches 594 palmes carrées, prises d'une plus forte prairie.

Lesdits biens, en jardins et gazons, nature de prairie, mesurant environ deux bonniers 47 perches et 180 palmes carrées, sont exploités par le sieur Paul-Joseph Bragard fils, ci-après qualifié, et les bâtimens sont tenus en location verbale par Jean-Olivier Legros, blatier.

Lesdits biens sont situés au lieu nommé la Heydresch, dans la section de la voie n° 293, commune de Clermont, canton d'Aubel, district de Verviers, arrondissement et province de Liège.

La saisie en a été faite par exploit de Jean-Guillaume Bartholemi, huissier à Aubel, le 9 juillet 1825, enregistré à Aubel le 11 dudit mois, sur ledit Paul-Joseph Bragard fils, cultivateur, tant en nom propre que comme tuteur de ses enfans mineurs, procréés avec Anne-Marie Wertz, épouse décédée dudit Bragard, demeurant à Clermont, au lieu nommé la Heydresch, à la requête du sieur Jean-Léonard Pirene, cultivateur, demeurant à Thimister, canton de Herve, arrondissement et province de Liège, le susdit huissier muni de pouvoir spécial sous la date du 23 juin 1825, enregistré le lendemain.

Une copie entière de ladite saisie a été laissée avant l'enregistrement à M. Michel Francsen, greffier de la justice de paix du canton d'Aubel, et une autre copie à M. Jean-Barthélemi Wertz, échevin de la commune de Clermont, lesquels ont visé l'original du procès-verbal de saisie qui a été transcrit au bureau de la conservation des hypothèques à Liège, le 16 juillet 1825, et au greffe du tribunal civil de première instance séant à Liège, le 23 même mois.

La première publication du cahier des charges pour parvenir à la vente des immeubles ci-dessus, aura lieu à l'audience des criées du même tribunal, le vingt-six septembre prochain 1825, à dix heures du matin.

M<sup>e</sup> Francois-Félix GODIN, avoué près ledit tribunal, demeurant à Liège, place de l'Université, n° 262, patentié en qualité d'avoué, est chargé d'occuper pour le saisissant.

GODIN, avoué.

M. WALTERY, persistant dans la résolution de se retirer du commerce, donne avis qu'il vient de quitter la maison n° 64, rue sous la petite Tour, et qu'il continue, dans celle joignant, n° 63, la vente de ses annages, lesquels sont encore en grande quantité, et sont fixés aux prix les plus modiques.

La V<sup>e</sup>. DD. DOTHÉE-RUSSON, demeurant derrière la maison de Ville, n. 1017, à Liège, informe le public, qu'elle continue sous la raison de DD. Dothée Russon, les affaires commerciales et fabrique d'objets de cuivre ouvré, fer blanc, etc., etc., dans le même genre que du vivant de son mari. Elle n'épargnera ni soins ni exactitude pour mériter la confiance dont on voudra bien l'honorer.

( ) Jeudi quatre août 1800 vingt-cinq, à midi, le notaire DELVAUX fera, au rivage de Chokier, une vente d'une très grande quantité de bois, savoir: Gros bois, hêtres, pontres, vernes, bois de fosse, douze cents étançons, très-beaux bois sciés du long, quantité de planches et quartiers, etc. etc. Argent comptant.

Vendredi 5 août 1825, à trois heures de relevée, le notaire PAQUE exposera en vente aux enchères, en son étude, rue St. Hubert, une maison avec 6 perches 539 palmes (une verge et demie) de terrain, sise à Froimont-Boverie, n° 12, occupée par Louis Bovy, marguillier de Fétinne, aux conditions qu'on peut voir chez lui.

(402) Beau cheval croisé anglais normand, âgé de 5 ans, bien anglisé, propre à la selle et au cabriolet, à vendre au n. 52, à Huy,

On demande une cuisinière d'un âge mûr, munie de bons certificats. S'adresser chez les D<sup>l</sup>les MAHOUX et de SARTORIUS.

Belle maison à vendre, composée de deux pièces en bas et quatre en haut, rue Vertbois, n. 364.

#### MESSAGERIES ROYALES DE V<sup>e</sup>. B. LEMAIRE ET L'ECLAIR.

L'administration a l'honneur de prévenir le public, qu'à dater du premier août prochain, son service de LIÈGE A BRUXELLES FAISANT LE TRAJET EN DOUZE HEURES, partira tous les jours à 5 heures du matin au lieu de jour à autre, comme ce service s'est fait jusqu'à ce jour. Cette voiture correspondra directement avec Maëstricht, Anvers et toute la Hollande, et à l'arrivée à Bruxelles avec Gand, Ostende, Lille, Calais, Londres, Valenciennes et Paris, de manière que MM. les voyageurs n'éprouveront pas le moindre retard.

L'entreprise sollicite la continuation de la bienveillance du public; la plus grande célérité et économie sont promises.

Les voitures sont du dernier goût et entièrement suspendues sur ressorts.

#### Les bureaux sont:

A Liège,	Hôtel des Messageries, rue Souverain-Pont.
Verviers,	A la Boule d'or. Hubar, directeur.
Maëstricht,	A la Poste aux Chevaux.
Bruxelles,	Rue de l'Hôpital, chez Mde. la veuve B. Lemaire.
Anvers,	Hôtel d'Angleterre, chez Mde. Ve. Loos.

Mardi 2 août 1825, aux deux heures après midi, il sera procédé par le ministère de M<sup>e</sup> LAMBINON, notaire à Liège, à la vente aux enchères en plusieurs lots des fruits croissant sur sept bonniers de terre ensemencée d'orge, située en Jondry commune de Grivegnée.

Cette vente se fera sur les lieux. S'adresser audit notaire pour en connaître les conditions.

(457) A vendre ou à louer une maison avec jardin, située rue Mont-St-Martin, n° 623, à Liège. S'adresser à M. DEBRUË, avoué, à Liège.

#### ( ) Adjudication volontaire.

La vente de la maison sise en cette ville, rue St. Hubert, n. 578, attenant à l'hôtel du gouvernement, n'ayant point eu lieu à la première publication, sera définitivement réexposée en vente, le mercredi, 3 août 1825, 2 heures de relevée, en l'étude du notaire BERTRAND, pour être adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur; l'adjudicataire aura de grandes facilités pour le paiement du prix. S'adresser audit M<sup>e</sup> BERTRAND, notaire, pour avoir communication des titres et conditions de la vente.

Le seize août prochain, aux deux heures de relevée, les exploitans de la houillère de Marihaye, à Seraing, y feront vendre au plus offrant et par le ministère du notaire GILOS; les pièces de machine à rotation suivantes: un régulateur et roues d'engrainage de la construction de M. R<sup>d</sup>. Brain, artiste mécanicien anglais: cylindre, conducteur, piston, deux verges de piston, pompe à air, volant, balancier, etc., item deux beaux arbres de fosse, six roues dite dessus le bureau, en très bon état.

Cette vente se fera par lots au gré des amateurs. Argent comptant.